
RESOLUTION

Désignation d'un membre au sein du groupement du Centre intercommunal de voirie (CIV)

- Vu les articles 10 et 12 des statuts du groupement du Centre intercommunal de voirie du 25 août 1989,
- Vu la démission de Monsieur Cédric Pilatti, représentant de l'Union démocratique du centre désigné par le Conseil municipal,
- Entendu la proposition de candidature de l'Union démocratique du centre,

le Conseil municipal, par 23 oui (unanimité des membres présents)

ACCEPTÉ

1. de désigner le membre ci-après proposé par l'Union démocratique du centre, en remplacement du démissionnaire précité, à partir de la prochaine séance du groupement et jusqu'au 31 mai 2025, à savoir :
 - Monsieur Peter Flükiger, remplaçant de Monsieur Cédric Pilatti.
